

→Edito



D.R.

Depuis maintenant trois mois, la nouvelle organisation territoriale définie par la loi HPST se met doucement en place. Enfin doucement est un euphémisme tant cette loi modifie en profondeur la répartition des champs de compétences de chacun, les méthodes de travail de tous, et in fine notre appréhension du secteur et de ses codes. Bien sûr ce n'est pas une nouvelle constituante, mais ce n'est pas non plus une simple réorganisation des services de l'Etat. Les Agences Régionales de Santé (ARS), pour ne prendre que cet exemple, nous obligent tous à changer de prisme : appels à projets rationalisant l'offre ou tuant l'innovation ; rapprochement du sanitaire et du social cohérent ou dangereux selon les points de vues ; signature obligatoire de CPOM synonyme de gestion moderne pour certains ou de mainmise des gestionnaires sur le projet d'établissement pour d'autres ; nouveaux modes de gouvernance bouleversant les habitudes de tous. La singularité du CCAH dans sa composition nous apporte, là encore, richesse des points de vue et anticipation des nouvelles manières de travailler ensemble. La diversité de nos composantes nous permettra certainement de proposer des réponses certes variées mais cohérentes, pour toujours un meilleur accompagnement des personnes handicapées.

Karine Reverte
Directrice

Actualité du CCAH



Le CCAH, partenaire du PRIX CNSA Lieux de vie collectifs et autonomie 2010

Le 21 mai dernier, les lauréats du Prix CNSA Lieux de vie collectifs et autonomie 2010 ont été récompensés. Présidé par l'architecte Aymeric Zubléna et composé de représentants de fédérations du secteur, d'architectes et de journalistes spécialisés, le jury de cette 4^e édition a décerné à cette occasion trois prix et une mention.

Les prix des réalisations médico-sociales ont récompensé des conceptions d'établissements alliant qualité de vie des résidents et des personnels, autonomie des personnes handicapées, innovations architecturales pertinentes et dialogue entre maîtres d'ouvrage et architectes.

Le Prix de la réalisation médico-sociale pour personnes handicapées a été attribué à la Maison d'accueil spécialisée *Les Mélisses*. Inscrite dans un quartier urbain de Mulsanne (72), la structure permet d'accueillir et d'accompagner quarante-huit adultes handicapés moteurs avec ou sans troubles associés. Trois unités de vie reliées au centre de vie, à l'accueil et aux pôles fonctionnels par une rue intérieure accueillent les résidents les plus dépendants. Deux autres unités, dont l'architecture fait référence à des maisons de ville, sont destinées à des personnes plus autonomes dans leurs déplacements et dans leurs choix personnels. Cet établissement avait reçu en 2010 le soutien financier du CCAH.

Les dossiers présentés ne répondant pas suffisamment aux critères

qualitatifs du jury, la mention spéciale personnes handicapées vieillissantes, soutenue par le CCAH, n'a pas été décernée. Cette décision souligne une prise en compte encore insuffisante de ce nouveau besoin par les maîtres d'ouvrage et les architectes. Une carence qui n'a pas pour autant découragé le jury, la CNSA et le CCAH puisque cette mention sera de nouveau soutenue en 2011 par le CCAH et la CNSA.



AUTRES PRIX DÉCERNÉS :

Prix de la réalisation médico-sociale pour personnes âgées : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) *Le hameau de la Pelou* (Créon - Gironde).

Mention spéciale Alzheimer : *L'Espérou, unité Alzheimer de l'Ehpad le Réjal* (Ispagnac - Lozère).

Prix du concours d'idées (destiné aux étudiants en architecture) : *Voyage à travers les âges ! Escalé à Marseille* (Bouches-du-Rhône). Carole Lamarle et Sarah Tenenbaum, étudiantes à l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille.

Pour aller plus loin :

www.prix-autonomie-cnsa.fr



→ UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES HANDICAPÉS.

Le 1^{er} juin dernier, Luc Chatel, ministre de l'Éducation Nationale et Nadine Morano, secrétaire d'État en charge de la Famille et de la Solidarité ont signé une nouvelle convention-cadre avec la Ligue de l'Enseignement, la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP), la Fédération Nationale d'Associations au Service des Élèves Présentant une Situation de Handicap (FNASEPH), et Autisme France. Ces associations pourront désormais employer les auxiliaires de vie scolaire en fin de contrat avec l'Éducation Nationale pour poursuivre l'accompagnement scolaire et au domicile d'élèves handicapés. Cette convention, d'une durée de 3 ans, n'a pas été signée par l'Unapei dénonçant le manque de garanties financières : la subvention accordée par l'État permettra certes de financer le salaire de l'AVS mais non son accès au dispositif de validation des acquis de l'expérience.

→ RAPPORT ANNUEL 2009 DE L'AGEFIPH : En période de crise, le chômage des travailleurs handicapés a augmenté deux fois moins vite que celui des autres demandeurs d'emploi.

Le nombre de demandeurs d'emploi reconnus travailleur handicapé a connu une hausse de 9,5 % en un an alors que Pôle Emploi indique une augmentation de 18,2 % pour les demandeurs d'emploi inscrits durant la même période. Les entreprises ont en effet favorisé le maintien de l'emploi de leurs salariés handicapés. Cependant, le taux de chômage longue durée des travailleurs handicapés (50 %) reste plus important que chez les autres demandeurs d'emploi.

Ce rapport précise que de 2009 à 2010, grâce notamment au plan de soutien mis en place, les demandes d'intervention adressées à l'Agefiph ont crû de 40 %. Ce plan de soutien, lancé début 2009 et doté de 135

millions d'euros pour faire face à la crise, arrivera à son terme fin 2011.

→ AIDANTS FAMILIAUX : L'État veut promouvoir et soutenir le rôle des aidants familiaux.

Le gouvernement donne désormais la possibilité aux personnes handicapées de choisir leur aidant qui, après formation, pourra accomplir les soins prescrits par le médecin. Toujours dans cette perspective de reconnaissance des aidants familiaux, une Journée nationale des aidants se tiendra pour la première fois à l'automne 2010 a annoncé la secrétaire d'État aux Aînés, Nora Berra. Dans son rapport 2009 publié en juin, l'Onfih (Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap) émet toutefois une réserve considérant qu'"il faut se défier de la tentation de substituer la famille aux professionnels pour des raisons de réduction des dépenses publiques".

→ DISCRIMINATION ENVERS LES PERSONNES HANDICAPÉES : la HALDE se mobilise.

Avec 20 % des réclamations, le handicap est le 2^e motif pour lequel la HALDE est saisie : depuis sa création en 2005, près de 7 000 plaintes lui ont été adressées et la moitié concerne l'emploi. Le 14 juin dernier, lors d'une séance consacrée pour la première fois exclusivement au handicap, un avis a été émis rappelant le cadre juridique de l'accès à l'emploi des personnes handicapées. À cette occasion, Jeannette Bougrab, Présidente de la HALDE, a lancé un groupe de travail, regroupant notamment neuf associations de personnes handicapées, l'Agefiph, Cap Emploi et la CNSA, afin d'"émettre des recommandations pratiques et illustrées sur les modalités de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées". Cette actualité soulignant l'importance du rôle de la HALDE, une fusion prochaine de cette instance au sein du Défenseur des droits ne constitue-t-elle pas un danger pour le droit des personnes handicapées ?



Ouverture du CENTRE D'HABITAT L'ÉTAPE à Saint-Sébastien-sur-Loire (44)

Le Centre d'Habitat l'Étape constitue une solution d'accueil et d'hébergement idéale pour des personnes travaillant au sein des ESAT et entreprises adaptées de l'agglomération nantaise. La déficience ou la maladie mentale couplée avec le vieillissement et la prise de traitements ne permet en effet parfois plus à la personne handicapée d'assurer son quotidien alors que son intégration professionnelle reste de bonne qualité. De la même manière, certaines personnes nouvellement admises, notamment des jeunes sortants d'IMPro ou du milieu familial, présentent de grandes difficultés à gérer leur autonomie naissante.



D.R.



D.R.

Ce projet de foyer se présente comme une sorte de passerelle à la fois pour une meilleure prise en charge du vieillissement mais également pour un apprentissage en douceur de l'autonomie.

Situé dans un quartier résidentiel de Saint-Sébastien-sur-Loire, en proche banlieue nantaise, il accueille 17 personnes et est ouvert 365 jours par an. Deux types d'hébergement sont proposés au sein de l'Habitat regroupé :

→ Un établissement médico-social composé

de 9 studios individuels et d'espaces collectifs tels que : cuisine, salle à manger, salle d'activités, bureaux, buanderie. Les personnes vivant dans cette structure bénéficient d'une proximité avec l'équipe éducative, présente en continu 24h sur 24.

→ Proches de l'établissement, 4 studios et 2 logements T3 accueillent 8 personnes. Cette forme d'hébergement répond à un besoin de passerelle vers un logement plus autonome.

L'Étape peut également accueillir des personnes handicapées vieillissantes, retraitées ou ne pouvant plus travailler jusqu'à l'obtention d'une place dans une structure adaptée.

Les membres du CCAH ont subventionné ce projet à hauteur de 53 750 € en participant au financement de l'équipement des studios.

Foyer d'hébergement l'Étape

291, route de Saint Luce

44300 Nantes

02 40 14 43 38

siege.secretariat@etape-nantes.fr



Ouverture de HANDI-RÉPIT 94

Inaugurée en mars 2010, Handi-Répit 94, structure d'accueil temporaire de jour, est un nouveau service de proximité pour les habitants de Créteil.

Cette structure accueille pour de courtes durées des enfants et des adultes présentant tous types de handicaps. Ouvert 6 jours sur 7, 302 jours par an, de 8 heures à 19 heures et jusqu'à 22 heures 2 à 3 fois par semaine, Handi-Répit offre un service pratique et modulable aux familles. Situé au rez-de-chaussée d'un immeuble de bureaux et bien desservi par les transports en commun, Han-

di-Répit dispose d'équipements fonctionnels permettant à l'équipe pluridisciplinaire une prise en charge de qualité et des animations diversifiées.

Concept innovant, Handi-Répit propose également aux familles d'échanger et de s'informer en participant à des groupes de parole animés par la psychologue. L'association organise aussi des réunions d'information sur les différentes pathologies ou types de handicap. Lutter contre la solitude, reprendre confiance, l'objectif est clairement d'essayer de soulager les aidants en reconsidérant positivement les actions menées dans leur vie quotidienne et d'aborder sereinement l'hypothèse de la séparation toujours vécue douloureusement.

Le CCAH a proposé à ses membres adh-

rents de participer au financement de ce projet à hauteur de 285 000 €.

Handi-Répit 94

9, rue Georges Enesco - 94000 CRETEIL

01 48 53 61 80



D.R.

→ DES VACANCES POUR PLUS DE 1 000 TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Cette année, l'implication des membres adhérents du CCAH qui participent au programme d'aide aux vacances CCAH / ANCV permettra à plus de 1 000 travailleurs ou anciens travailleurs d'ESAT de partir en vacances, souvent pour la première fois.

→ VILLAGE D&O HANDICAP ET DÉPENDANCE 2010

L'édition 2010 de la manifestation itinérante du Groupe D&O accorde une place importante à deux nouvelles thématiques : l'accès à l'emploi des personnes handicapées et le soutien aux aidants. Depuis 2007, D&O informe et sensibilise ainsi sur les situations de handicap et de perte d'autonomie. Partenaire de cette opération, le CCAH sera présent lors de l'étape parisienne, place du Palais Royal, les 23, 24 et 25 septembre 2010. sandrine.lemoine@groupe-do.fr

AGENDA

→ 6^e JEUX NATIONAUX D'ÉTÉ 2010

Organisés par Special Olympics France et soutenus par Vauban Humanis
Manifestation sportive dédiée aux enfants et adultes atteints de handicap mental
Du 1^{er} au 4 juillet
Valbonne Sophia Antipolis
www.specialolympics.asso.fr

→ PREMIÈRES ASSISES DE L'AIDE À DOMICILE

Organisées par Le journal du domicile et des services à la personne et La Gazette Santé-Social
Les 22 et 23 septembre 2010
Paris - Espace Saint Martin
01 40 21 72 11
www.ehpa.fr

→ QUELS DISPOSITIFS POUR QUELLE PSYCHIATRIE ?

59^{èmes} journées de formation continue de la FASM Croix-Marine
Les 27 et 28 septembre 2010
Lille
01 45 96 06 36
www.croixmarine.com



Philippe KASPI

Directeur Général de l'Agence Nationale
pour les Chèques-Vacances (ANCV)

D.R.

L'ANCV est membre du CCAH depuis le 13 avril 2010. Qu'attendez-vous de cette adhésion et de votre collaboration future avec l'ensemble des membres du CCAH ?

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public avec une mission sociale unique, favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs pour le plus grand nombre.

Les excédents de gestion dégagés par la mise en place du Chèque-Vacances sont dédiés dans leur totalité au financement de programmes d'action sociale qui inscrivent les vacances comme support d'intervention sociale au profit de publics fragilisés. Depuis de nombreuses années, le handicap figure parmi les priorités d'intervention de l'ANCV et l'accessibilité aux vacances recouvre une dimension qui va au-delà de l'adaptation des lieux. Nous avons souhaité à la fois soutenir les associations qui œuvrent au quotidien auprès des personnes en situation de handicap, - dont l'APF et l'Unapei, membres fondateurs du CCAH - et initier des dispositifs levant les freins au départ en vacances.

La mission de soutien au handicap qui a été confiée au CCAH par ses membres adhérents rejoint nos préoccupations et c'est donc naturellement que nous avons souhaité partager nos compéten-

ces, nos valeurs, nos moyens financiers et apporter notre contribution en termes d'innovation pour ce public.

Le CCAH et l'ANCV sont partenaires pour la mise en œuvre du programme d'aide au départ en vacances des travailleurs handicapés d'ESAT. Quels constats vous ont amenés à initier ce dispositif ?

Nous avons été sensibilisés par la problématique des 115 000 usagers d'Esat, notamment par nos délégations régionales mais également par nos partenaires. Les freins au départ en vacances des usagers d'ESAT s'expliquent par leur niveau de ressources certes mais surtout par le surcoût généré par le handicap.

Ce projet innovant mis en place par le CCAH et l'ANCV conjugue les deux outils de l'ANCV : le Chèque-Vacances et la grande liberté qu'il offre à plus de 3,3 millions de salariés et l'action sociale qui lève chaque jour les freins de l'exclusion.

Je me félicite de l'accueil du CCAH et de ses membres adhérents autour de ce projet parfaitement en phase avec la loi de février 2005.

Quels sont les futurs projets de l'ANCV pour l'accompagnement des personnes handicapées ?

En 2009, l'ANCV a permis le départ

en vacances de 6 500 personnes en situation de handicap et l'accès à la pratique sportive pour 2 600 d'entre elles et nous avons apporté un large soutien

au déploiement du label « Tourisme et handicap » pour favoriser l'accessibilité des sites et des installations touristiques. L'Agence est aussi particulièrement sensibilisée au besoin de répit des aidants de personnes malades, dépendantes ou en situation de handicap.

A partir de cette année, nous avons soutenu la mise en place du Réseau Passerelles destiné à favoriser le départ en vacances des familles avec un enfant handicapé. Ce dispositif offre à ces parents « ce temps de vacances ensemble », indispensable, en alternant des temps de répit pour la famille. Ce réseau est financé par l'ANCV pendant 3 ans, en partenariat avec le Groupe Mornay.

Toutes nos actions sont mises en place dans le cadre de partenariats. Notre adhésion au CCAH viendra, j'en suis certain, renforcer cette orientation à laquelle je suis très attaché.



LES MEMBRES DU CCAH

LES GROUPES

DE PROTECTION SOCIALE

/ AGRICA / AG2R LA MONDIALE /
APICIL / APRIONIS / AUDIENS / B2V
/ D&O / IRCEM / IRP AUTO / LOURMEL
/ MALAKOFF MEDERIC / MORNAY
/ NOVALIS TAITBOUT / PRO BTP /
RÉUNICA / VAUBAN HUMANIS /

LES MUTUELLES

/ CNG-MG MUTUELLE DE LA GEN-
DARMERIE / LA MUTUELLE GENE
RALE / MAI / MGET / MIP / MMJ /
MNH / MUTUELLE DU PERSONNEL

DU GROUPE SOCIETE GENERALE
/ MUTUELLE INTEGRANCE /
MUTUELLE RENAULT / MUTUELLE
DU TRESOR / SMAR /

LES ENTREPRISES,
COMITES D'ENTREPRISE,
CAISSES D'ACTION SOCIALE
ET AUTRES ORGANISMES

/ ACAS du CEA / ASSOCIATION
DES ANCIENS ELEVES ET DIPLOMES
DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE /
AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE
TELECOM / ANCV / BANQUE DE
FRANCE / BNP PARIBAS / CAES du
CNRS / CCAS / CCE AIR FRANCE /

CNBF / CREDIT AGRICOLE SA /
CREDIT FONCIER / OCIRP / RATP /
REGIME SOCIAL DES INDEPEN-
DANTS ILE-DE-FRANCE / SNCF /
LES ASSOCIATIONS NATIONALES
/ ANAÉ / ANCREAI / APF /
ASSOCIATION VALENTIN HAÛY /
CESAP / CNAPE / CROIX ROUGE
FRANCAISE / FAF / FEDERATION DES
APAJH / FEDERATION D'AIDE A LA
SANTÉ MENTALE CROIX-MARINE /
HANDICAP INTERNATIONAL /
L'ADAPT / ORDRE DE MALTE FRANCE /
UNAFAM / UNAFTC / Unapei /
U.N.A.P.H. / UNIOPISS / UNISDA /

ccaah
Accompagner vos projets,
construire l'avenir.